



Vincent Desry
Associé, Paris

+33 1 53 53 45 03
vdesry@cohengresser.com

Practice Areas

White Collar Defense and Regulation,
Litigation and Arbitration

Formation

École de Droit de l'Université de New York (LL.M.); Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences Po) (Master en droit économique)

Admission au barreau

Paris; État de New York

Vincent Desry est associé au sein du bureau parisien de Cohen & Gresser.

Sa pratique se concentre sur le droit pénal des affaires, le droit pénal général et le contentieux civil et commercial, avec une expérience pointue des dossiers transfrontaliers.

Vincent conseille et défend des personnes morales, des personnalités et des dirigeants dans des affaires politico-financières de premier plan, ainsi que dans des affaires commerciales et financières complexes. Il représente des clients français et internationaux.

Vincent a une expérience approfondie des dossiers d'escroquerie, de blanchiment, de corruption, de fraude fiscale, d'abus de biens sociaux et de détournement de fonds. Il intervient à tous les stades de la procédure (dépôt de plainte, enquête préliminaire, instruction judiciaire, audience, exécution des peines, entraide pénale internationale). Il a développé une expérience particulière dans la contestation des saisies pénales et des demandes d'exécution de confiscations étrangères.

Vincent a représenté des clients dans plusieurs affaires pénales de premier plan, plus récemment en tant qu'avocat de l'ancien président Nicolas Sarkozy dans l'affaire dite « Bygmalion ».

Vincent intervient régulièrement dans des affaires civiles et commerciales (période précontentieuse, mesures d'instruction *in futurum*, mesures conservatoires, procédures au fond, *exequatur* civile).

Avant de rejoindre Cohen & Gresser, Vincent a travaillé chez Temime et a effectué des stages chez Allen & Overy (Paris) et Dupond-Moretti & Vey.

Avocat aux barreaux de Paris et de New York, Vincent est titulaire d'un Master en droit économique de l'Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences Po), spécialisé en contentieux économique et arbitrage, et d'un LL.M. de la New York University School of Law.

Vincent parle couramment le français et l'anglais.